

| | |
|----------------------|----|
| IV - ANNEXES | IV |
| ARRÊTÉ ET SIGNATURES | D2 |



Le Président,

| | |
|---------------------------------|----------|
| Nombre de membres en exercice : | 15 |
| Nombre de membres présents : | ...15... |
| Nombre de suffrages exprimés : | ...15... |
| VOTES - Pour : | ...15... |
| Contre : | ...0... |
| Abstentions : | ...0... |

Date de convocation : 20/03/2019

Présenté par le Président ,
A Serres-Castet, le 27/03/2019
le Président ,
Délibéré par le Conseil d'Administration en session Ordinaire
A Serres-Castet, le 27/03/2019

Les membres du Conseil d'Administration,

LAMARCADE
COOISO
LATEULADE
Gouereux
Louch
Dechaux C. Duch
Rivet J.
MENDEZ Isabel
CASTERES Sandrine
CLERC Edith
DELNERGHE Richard A. Delegh
DELCOURT
Dubois Jérôme
ROBESSON

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ____/____/____, et de la publication le ____/____/____

A Serres-Castet, le ____/____/____

Note de synthèse budget 2019– CCAS de Serres-Castet

Les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à 20 775,00 € contre 20 417,00 € au budget 2018 (en augmentation de 1,75%).

A l'intérieur de celle-ci, les charges à caractère général (cotisations diverses, documentation générale et technique, manifestations...) sont prévues à 1020 € comme en 2018.

Les charges nettes de personnel et frais assimilés sont prévus pour le même montant qu'en 2018, soit 150 €.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » est prévu pour 19 605,00 €, contre 19 247 € au budget 2018.

Il s'agira de notre participation à la société Idelis pour l'année 2019 pour les administrés bénéficiaires de la tarification sociale (personnes âgées de + de 65 ans, bénéficiaires de la CMU, demandeurs d'emploi et personnes à mobilité réduite). Il s'agira aussi des aides attribuées aux administrés pour les règlements des factures d'électricité, d'eau, des quittances de loyers d'habitation, du restaurant scolaire, du centre de loisirs, et des bons alimentaires, après examen des dossiers en Conseil d'administration, et aux frais de mission à mandater aux élus si besoin. Ces dépenses sont estimées à 16 753 €

Les subventions attribuées aux diverses associations sont portées également à ce chapitre, et autorisées pour un montant de 2752 €.

Les recettes de la section de fonctionnement sont estimées à 18 000 € hors excédent reporté, comme lors du budget 2018.

Ce montant correspond au versement de la subvention de la Commune au CCAS pour l'équilibre du budget après report de l'excédent 2018.

Le budget du CCAS ne comprend pas de section d'investissement.

Serres-Castet, le 27 mars 2019

Le Président,



Jean-Yves Courrèges